

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 20/06/2014</p> <p>Date de publication : 03/07/2014</p>	<p>SÉANCE DU 26 JUIN 2014 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, M. Daniel VAILLEAU, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER Vice-présidents ; M. David BAUDON, M. Guy DENIER, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la question n°5), M. Dominique GENSAC, Christian GRIMPRET Conseillers communautaires délégués</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la question 15), Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Magali GERMAIN, M. Arnaud JAULIN, M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÉRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, Mme Salomé RUEL (à partir de la question 2), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la question 15), Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : Mme Séverine LACOSTE, Vice-présidente, procuration à Mme Soraya AMMOUCHE ; M. Yann HÉLARY, Conseiller communautaire délégué, procuration à M. Jean-François FOUNTAINE.</p> <p>M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Serge POISNET, Mme Nadège DÉsir, procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la question 5), Mme Samira EL IDRissi procuration à M. Michel CARMONA , M. Vincent COPPOLANI (à partir de la question 16), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la question n° 6), Mme Agnès FRIEDMANN procuration à M. Daniel VAILLEAU, Mme Patricia FRIOU, procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Sophorn GARGOULLAUD procuration à Mme Stéphanie COSTA, M. Didier GESLIN procuration à M. Sally CHADJAA, M. Christian GUÉHO procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Dominique HÉBERT, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ procuration à Mme Brigitte BAUDRY, M. Brahim JLALJI, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Mme Martine RICHARD procuration à M. Jean-François VATRÉ, M. Didier ROBLIN procuration à M. Stéphane VILLAIN, Mme Mathilde ROUSSEL, procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Salomé RUEL procuration (pour la question 1) à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Stéphane VILLAIN (à partir de la question 16), M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. David BAUDON, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe PLEZ</p>
--	---

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	58	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	14	Suffrages exprimés :	72
		Pour l'adoption :	72
Nombre de votants :	72	Contre l'adoption :	0

N° 16

Titre / DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE AUTRE QUE LA PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur PEREZ expose que considérant que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à monsieur le Président de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certains domaines,

Considérant que l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales autorise monsieur le Président à déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et membres du bureau communautaire, et déléguer sa signature aux directeur général, directeur général adjoint, directeur général des services techniques et responsables de service,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- de donner délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, et lorsque les crédits sont inscrits au budget, en matière de marchés et accords-cadres autres que ceux passés selon une procédure adaptée, pour les actes relatifs à :
 - leur préparation,
 - leur passation, à l'exception de leur signature,et après autorisation de signature de ces marchés et accords-cadres, pour tous les actes relatifs à :
 - leur exécution,
 - leur règlement,
 - leurs avenants n'emportant pas de modification du montant des marchés.
- d'autoriser monsieur le Président à déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et membres du bureau communautaire, et déléguer sa signature aux directeur général, directeur général adjoint, directeur général des services techniques et responsables de service.

Ces dispositions seront transcrites dans les arrêtés de délégations de signature pris par monsieur le Président.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE VICE-PRESIDENT

Christian PEREZ